

# COMMUNE DE GUERVILLE



## MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELECTUELLES

Marché à procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics

### MISSION DE COORDONNATEUR SPS

### TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### R.C.

Ordonnateur : Madame le Maire de Guerville

Personne habilitée à donner les renseignements de l'article 109 du code :

Madame le Maire de Guerville

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier Principal de Mantes – la - Jolie

Date limite de remise des offres : 10 MAI 2017 à 16h00

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est relatif à une mission de Coordonnateur SPS pour les travaux de **Réaménagement et Extension de la bibliothèque municipale de Guerville** (78930) situé 16 rue Pasteur.

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrage Bâtiment et constitue une opération d'extension et de réaménagement.

Les travaux débuteront fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 et la durée estimée est de 10/12 mois.

## ARTICLE 2 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- \* le règlement de la consultation (RC)
- \* L'acte d'Engagement (AE) auquel le candidat devra joindre un DPGF qu'il aura lui-même rédigé.
- \* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- \* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- \* Plan de situation et Plan du Permis de Construire

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics Prestations Intellectuelles approuvé par arrêté du 16 septembre 2009 et publié le 16 octobre 2009. Non fourni mais réputé connu des candidats.

## ARTICLE 3 : PROCEDURE

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

- La présente procédure adaptée fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur le site internet de la commune : [www.guerville.fr](http://www.guerville.fr) (rubrique « Vie municipale », onglet « Marchés publics »).

Les candidats ont la possibilité de recevoir le dossier de consultation sous forme papier et de présenter leur offre sous cette même forme.

Attention, tout candidat qui retire un dossier sur le site internet de la commune doit se signaler par télécopie (01.30.42.33.11) auprès du secrétariat de mairie. Il est à noter que le site internet de la mairie n'est pas habilité à recevoir les offres dématérialisées.

Quelque soit la forme d'obtention du dossier de consultation (retrait papier ou retrait électronique), les candidats doivent présenter leur offre sous forme papier.

## ARTICLE 4 : MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La commune de Guerville se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours francs avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le décompte de 5 jours s'opère à compter de la date d'envoi de la modification.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DE L'OFFRE**

### 5.1 – Date et heure limite de remise des plis

Quelque soit le mode de transmission des plis, la date et heure limite figure sur la page de garde de ce document. Les plis qui, quel que soit leur mode de transmission, ont été reçus hors délai ne sont pas ouverts et sont déclarés irrecevables.

**Rappel de la date limite de réception des offres est le : Mardi 10 mai 2017 à 16h00**

### 5.2 – Transmission des plis par voie papier

#### **Forme des plis**

Les offres seront transmises dans un pli cacheté portant de manière facilement lisible les mentions :

- Objet du marché : « GUERVILLE – Réaménagement et Extension de la Bibliothèque – Mission SPS »
- Ne pas Ouvrir

Toutes ces mentions sont exigées, à peine de déclaration d'irrecevabilité des plis concernés. Il est précisé que les offres déposées sous enveloppe non cachetée seront rejetées.

#### **Condition d'envoi et de remise des plis**

Ces plis sont :

- Soit remis contre récépissé

Jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Les mardis : de 13h30 à 18h00.

Considérant la période de consultation, il est conseillé aux candidats de vérifier ces jours et horaires d'ouverture auprès de l'accueil de la mairie au 01.30.42.63.22, afin de s'assurer d'absence de modifications de ceux-ci.

- Soit transmis par lettre recommandée avec avis de réception postal à l'adresse suivante : Mairie de Guerville – 4 Place de la Mairie – 78930 GUERVILLE

## **ARTICLE 6 : CONTENU DES PLIS**

**A l'intérieur des enveloppes seront placées :**

### 1/ Pièces administratives

\*Formulaires DC1, DC2, remplis, datés et signés ou tout autre document faisant état des mêmes informations que celles visées dans ces formulaires.

\*Liste de références similaires à cette opération sur les 2 dernières années indiquant la date, le montant et le destinataire public ou privé.

\* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

\*Attestation « Pouvoir » de l'habilitation du représentant de la société à signer le marché, le cas échéant.

## 2/ Pièces du marché

- Un Acte d'Engagement, ci-joint rempli, daté et signé accompagné d'un RIB et de la Décomposition de prix Global et Forfaitaire qui aura été rédigé, daté et signé par le candidat. Ce document n'est donc pas joint au dossier de consultation initialement remis.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières approuvé sans modification.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières approuvé sans modification.
- Une note indiquant les moyens matériels et humains qui seront mis en œuvre dans le marché (CV et références des intervenants et des suppléants) et références de l'entreprise.

Tout ceci en lien avec le niveau de projet.

**L'absence d'une des pièces du marché ou son caractère incomplet entrainera l'irrecevabilité de l'offre.**

## 3/ pièces à fournir au stade de l'attribution du marché

- **L'état annuel des certificats reçus (NOTI2 – ancien DC7)** de votre situation au 31 décembre 2016

**OU**

- **Les certificats fiscaux (liasse 3666) et les certificats sociaux (URSAFF)**

**ET**

- Un extrait de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou répertoire des métiers (RC)

**ET**

- Attestation d'assurance en cours de validité

**L'ensemble de ces pièces seront jointes soit lors de la remise des offres ou seront à fournir dans un délai de 3 jours calendaires à compter de la réception de la demande écrite (courrier, mail, fax) de la commune de Guerville et en cas de sélection du candidat.**

## 4/ Pièces à fournir tous les 6 mois de la date d'attribution du marché

- L'extrait d'inscription de l'attributaire au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou répertoire des métiers (RC)
- Les certificats fiscaux (URSAFF)

## 5/ Délai de validité des offres

**Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.**

## **ARTICLE 7 : SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### 7.1 – Jugement des candidatures

Il sera vérifié que le candidat satisfait aux conditions pour soumissionner à un marché public et qu'il dispose des capacités économiques et techniques pour répondre au marché.

## 7.2 – Jugement des offres

Les critères de sélection sont dans l'ordre suivant :

**Critère 1** : Prix de la prestation – pondération 70 %

**Critère 2** : Valeur technique – pondération 30 %, jugée au regard de la note produite.

### **ARTICLE 8 : NEGOCIATION**

Après application de ces critères, un premier classement des candidats sera opéré par le pouvoir adjudicateur.

Suite à ce classement, le pouvoir adjudicateur se réserve, s'il le souhaite, la possibilité de négocier avec les 3 candidats arrivés en tête du classement. La négociation sera opérée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et notamment des principes de transparence et d'égalité de traitement.

La négociation fait l'objet d'un procès-verbal.

La négociation pourra porter sur tous les éléments.

Après négociation, un nouveau classement sera opéré.

### **ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser au Maître d'ouvrage, aux coordonnées suivantes :

. Madame Evelyne PLACET, Maire

Mairie

4 Place de la Mairie

78930 GUERVILLE

Courriel : [mairie.guerville@wanadoo.fr](mailto:mairie.guerville@wanadoo.fr)

OU

. Madame Isabelle VINCONNEAU, DGS

Mairie

4 Place de la Mairie

78930 GUERVILLE

Courriel : [isabelle.vinconneau@guerville.org](mailto:isabelle.vinconneau@guerville.org)

OU

. Madame Paola CARLIER, Secrétariat général

Mairie

4 Place de la Mairie

78930 GUERVILLE

Courriel : [paola.carlier@guerville.org](mailto:paola.carlier@guerville.org)